

DECISION N°DC 33/21

Attribution du marché relatif à l'enlèvement, au transport et au traitement des REFIOM de l'usine d'incinération de Villejust

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 12 juillet 2021, et publié sur le Journal Officiel de l'Union Européenne (annonce parue dans le JOUE n° 2021/S 136-361468 du 16 juillet 2021), Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (annonce parue dans le BOAMP DIFF n°2021-195 du 14 juillet 2021, avis n°21-97298), sur la plateforme dematis : <http://www.e-marchespublics.com/>, avis n°801107.

Vu l'offre remise par la société *SECHE INDUSTRIES*, sise Les Hêtres CS20 - CHANGÉ,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 04 octobre 2021 à 18h00,

Considérant la nécessité de faire enlever, transporter et traiter les REFIOM de l'usine d'incinération de Villejust,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer avec la société *SECHE INDUSTRIES*, Les Hêtres CS20 - CHANGÉ, le marché relatif à l'enlèvement, au transport et au traitement des REFIOM de l'usine d'incinération de Villejust.

ARTICLE 2 :

Trois offres ont été reçues. Elles ont été jugées acceptables. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	SECHE INDUSTRIES
2	2	EMTA

En conséquence, le marché est attribué à la société *SECHE INDUSTRIES*, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du Code de la commande publique.

ARTICLE 3 :

Le marché est un accord-cadre non allotrié à bons de commande en application de l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique, qui s'exécute par l'émission de bons de commande.

S'agissant des prestations unitaires à bons de commande, les minimum et maximum annuels sont fixés en quantités, comme suit :

- quantité minimale annuelle de REFIOM à prendre en charge : 1800 tonnes.
- quantité maximale annuelle de REFIOM à prendre en charge : 3400 tonnes.

Le coût de la tonne est de 157,15 € HT

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu pour une durée allant du 18 octobre 2021 au 31 décembre 2022. Il pourra ensuite être reconduit d'année en année de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter du 18 octobre 2021. Si le SIOM ne souhaite pas reconduire le marché, il envoie au titulaire un courrier en ce sens, par recommandé avec avis de réception postal, au moins deux mois avant l'échéance annuelle.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement, et secteur privé, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Décision : - transmise en Préfecture le :
 - affichée le : **- 5 OCT. 2021**

05 OCT. 2021
Villejust, le
Le Président
Jean-François VIGIER

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC33_2021
Date de la décision:	2021-10-05 00:00:00+02
Objet:	Attribution du marché relatif à l'enlèvement, au transport et au traitement des REFIOM de l'usine d'incinération de Villejust
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20211005-DC33_2021-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20211005-DC33_2021-AU-1-1_0.xml	text/xml	946
nom original: dc 33 21.pdf	application/pdf	127035
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20211005-DC33_2021-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	127035

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	5 octobre 2021 à 14h59min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 octobre 2021 à 15h00min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 octobre 2021 à 15h00min17s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	5 octobre 2021 à 15h06min19s	Reçu par le MIAT le 2021-10-05

